



DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI
L'éthique en odontologie 2024
Adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : septembre 2024, Istanbul, Türkiye

CONTEXTE

Le panorama dentaire a connu d'importantes transformations influencées par le changement de la demande et de l'engagement des patients, l'évolution de la démographie socioéconomique, l'impact médiatique, l'adoption de la numérisation, l'intelligence artificielle et l'intégration de diverses technologies. Chacun de ces éléments remet en question le cadre éthique qui guide la profession. La reconnaissance et la confiance mutuelles entre le patient et le dentiste ainsi qu'entre la profession et la société sont fondamentales sur tous les plans de la pratique dentaire. Une telle confiance ne peut être renforcée qu'en réaffirmant les fondements éthiques de la profession. Cette déclaration de principe vise à s'appuyer sur cette base et sert à rappeler que l'éthique doit être au cœur de tout ce que fait la profession. La déclaration de principe est destinée à être utilisée conjointement avec le Manuel d'éthique de la FDI ainsi qu'avec les déclarations de principe de la FDI portant sur l'éthique dentaire.

PÉRIMÈTRE

Cette déclaration s'adresse non seulement aux dentistes et aux membres des équipes dentaires, mais aussi aux associations dentaires nationales, aux éducateurs, aux sociétés spécialisées et autres organes représentatifs. Elle vise à rappeler à la profession l'importance cruciale de l'éthique ainsi qu'à souligner les changements considérables dans les principes et les politiques de déontologie qui justifient un examen minutieux à mesure que les valeurs et les perceptions de la société évoluent.

DÉFINITIONS

Éthique dentaire : examen critique des valeurs, des droits, des principes et des normes qui guident la pratique de l'odontologie.¹ Dans cette déclaration, l'éthique relève de l'éthique normative, qui porte sur l'établissement et l'évaluation de normes morales pour guider et évaluer la conduite.²

PRINCIPES

L'éthique dentaire se base sur les principes ou normes morales ci-dessous.

Autonomie du patient : respecter les souhaits des patients ou de leurs représentants légaux, dans la mesure où leurs souhaits sont conformes aux normes professionnelles. L'autonomie du patient se fonde sur le consentement valide, la vérité et la confidentialité.

Bienfaisance : s'engager à faire du bien-être des patients, des familles et de la société l'objectif principal de la prestation de soins de santé.

Non-malfaisance : ne pas nuire aux patients, aux familles ou à la société.

Justice : garantir que toutes les personnes bénéficient des opportunités et des ressources de santé qu'elles nécessitent, en traitant chacune d'entre elles avec la même considération et la même inclusion.

Responsabilité et véracité : être honnête et montrer une conduite responsable en tant que membre de la profession, en étant conscient de ses responsabilités quant aux résultats de ses actions dans l'ensemble de la pratique professionnelle.

Intégrité : agir avec honneur et décence. Préserver, influencer et défendre les normes professionnelles les plus strictes.

Professionalisme : s'engager activement pour soutenir et promouvoir la profession et le service public.

Tolérance : accepter la diversité et reconnaître les différences culturelles pour comprendre les choix des patients et leurs traitements.

Compassion : adopter une attitude bienveillante et veiller au bien-être général du patient. Manifester toujours de la gentillesse, de la sympathie et de l'empathie à l'égard du patient.

DÉCLARATION

Patient

- Être conscient des conflits d'intérêts et de l'influence de tiers sur le rapport entre le patient et le dentiste (notamment par le biais de pressions ou de motivations financières) et donner la priorité au bien-être des patients et de la société dans toutes les décisions.
- Les patients et, le cas échéant, leurs représentants légaux ou leurs familles doivent être pleinement informés sur les diagnostics, les avantages et les risques de tout traitement ou non-traitement, y compris les futurs traitements associés et les potentiels coûts impliqués dans leurs décisions en matière de santé.³

- Le consentement éclairé étaye l'éthique. Il doit être obtenu à l'issue d'un échange bidirectionnel avec le patient. Dans le cas de procédures complexes ou électives, une période de réflexion et de réexamen à des intervalles appropriés doit être accordée.
- L'établissement de la capacité à donner son consentement est une condition préalable essentielle.
- Prendre en compte le bien-être global du patient tout en trouvant un équilibre entre la restauration de la santé bucco-dentaire et les considérations esthétiques.
- S'assurer que les traitements fournis sont centrés sur le patient, fondés sur des données probantes et conformes à l'expertise et à l'expérience du dentiste.
- Être clair, éviter le langage technique et faire preuve de transparence quant au traitement et de réalisme quant aux attentes. Être sincère et ne pas induire les patients en erreur au moyen de publicités et d'annonces sur les réseaux sociaux, et tenir dûment compte de la législation nationale et des recommandations professionnelles en matière de publicité.
- Reconnaître que les publications sur les réseaux sociaux de la part d'un professionnel sont publiques et non privées ; s'exprimer et agir en conséquence.
- Garantir des politiques adaptées pour répondre aux préoccupations, aux réclamations et, le cas échéant, aux recours ainsi que pour maintenir une indemnisation appropriée en cas de négligence clinique.

Professionnel

- Respecter les exigences réglementaires applicables aux professionnels dentaires, conformément à la législation nationale, régionale et locale, selon le cas.
- Rester vigilant à propos des conflits d'intérêts et donner la priorité au bien-être des patients et de la société dans tous les processus de prise de décision.
- Maintenir à jour ses connaissances et ses compétences.
- Rester conscient des limites de compétences et réorienter les patients si le traitement nécessaire dépasse ces limites.
- Favoriser une culture d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de la profession et promouvoir la collaboration éthique aussi bien dans la profession qu'avec d'autres professionnels.
- Traiter toujours les patients avec dignité et respect.
- Les données personnelles des patients doivent rester strictement confidentielles conformément à la législation nationale.

- Soutenir des politiques de santé bucco-dentaire justes et équitables.
- Les associations dentaires nationales et autres organismes professionnels doivent promouvoir la santé bucco-dentaire optimale et le comportement éthique (« éthique professionnelle »).
- La santé bucco-dentaire est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme une composante essentielle de la santé générale et du bien-être. Tous les membres de l'équipe dentaire ainsi que les associations dentaires nationales et autres organismes professionnels ont le devoir de le reconnaître également et de promouvoir des services à cet effet.
- Promouvoir le suivi régulier de formations de développement professionnel continu sur l'éthique en reconnaissant l'éthique comme étant au cœur de l'activité.
- Les organisations professionnelles soutiennent et conseillent les professionnels dentaires afin qu'ils comprennent et respectent l'éthique professionnelle et les cadres réglementaires ; l'adhésion à une association dentaire nationale est donc utile pour garantir le respect de l'éthique.

MOTS CLÉS

éthique, odontologie

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes socioéconomiques prévalentes.

RÉFÉRENCES

1. FDI Dental Ethics Manual 2
2. Beauchamp T, Childress J. Principles of Biomedical Ethics, 8th Ed. OUP: 2019
3. World Health Organization, Ottawa Charter for Health Promotion. Regional Office for Europe; 1986